

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **17 décembre 2025**

Objet : Signature de l'avenant 6 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Laboratoire des Centres de santé et Hôpitaux d'Île de France

Nombre de membres composant le conseil : 39	N° DEL2025_158
En exercice: 39	Arrivée en Préfecture le :
Présents: 32	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat): 6	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat): 1	

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
- M. Antonio Oliveira - Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -
Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -
Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -
Mme Fatiha Alaudat - Mme Carole Sourigues - M. Michaël Goldberg -
M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -
M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret - M. Nicolas Garcia -
Mme Héra Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles -
Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -
Mme Emmanuelle Jannès - Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :


M. Saliou Ba à Mme Vanessa Ghiati
Mme Nadia Hammache à M. Anthony Toueilles
Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères
M. Aurélien Denaes à Mme Jacqueline Belhomme
M. Hugo Poupard à M. Michel Aouad
M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès

Etaient excusés :

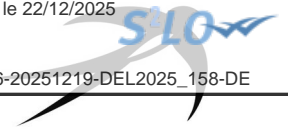
Mme Bénédicte Ibos

Secrétaire de séance : Mme Parmentier en conformité avec le code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025 à 15 h 05 min
Publié le 23/12/2025 à 15 h 05 min
ID : 092-219200466-20251219-DEL2025_158-DE



Ville de Malakoff



CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 17 décembre 2025

Registre des délibérations Délibération n° DEL2025_158

Objet : Signature de l'avenant 6 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Laboratoire des Centres de santé et Hôpitaux d'Île de France

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n° 2012/29 du 12 décembre 2012 approuvant la participation de la ville de Malakoff au Groupement de Coopération Sanitaire des Laboratoires des Centres de Santé et Hôpitaux d'Île-de-France ;

Vu la délibération n° 2024/114 du 16 octobre 2024 approuvant la nouvelle convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire des Laboratoires des Centres de Santé et Hôpitaux d'Île-de-France ;

Vu l'avis des commissions municipales compétentes ;

Considérant que la Ville de Malakoff est membre du Groupement de Coopération Sanitaire des Laboratoires des Centres de Santé et Hôpitaux d'Île-de-France ;

Considérant que la Ville de Malakoff est signataire de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire des Laboratoires des Centres de Santé et Hôpitaux d'Île-de-France ;

Considérant que l'Assemblée Générale Ordinaire du Groupement de Coopération Sanitaire des Laboratoires des Centres de Santé et Hôpitaux d'Île-de-France du 3 juillet 2025 a approuvé une nouvelle répartition des parts sociales ;

Considérant que la nouvelle répartition permet une meilleure équité dans la représentation au sein du groupement ;

Considérant qu'un avenant à cette convention est nécessaire pour fixer la nouvelle répartition des parts sociales au sein du groupement ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : **APPROUVE** l'avenant n°6 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire des Laboratoires des Centres de Santé et Hôpitaux d'Île-de-France.

Article 2 : AUTORISE Madame la Maire ou son représentant présent avenant annexé à la présente délibération, administratifs en découlant.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 092-219200466-20251219-DEL2025_158-DE

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr